



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-064

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :16

Absents :3

Pouvoir : 5

Pour :21

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage :22 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Madeleine GUGLIELMI, Patrick NANNI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Jean-Luc GIOCANTI, Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Paul MAZZACAMI, Dominique VINCENTI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Thérèse MALU, Gabrielle FOLACCI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI,

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par M.F. ORSONI); Félix BRUSCHI (par A. OTTAVI); Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Jean-Baptiste GIFFON (par N. D. LIVRELLI); Pierre POLI (par T. MALU)

OBJET : AUTORISATION DE DEPLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER (DEPLACEMENT LEADER FRANCE A BRUXELLES -PREPARATION NOUVELLE PROGRAMMATION).

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'un déplacement est organisé à l'initiative de la fédération des GAL Leader France, du 26 au 28 juin 2023 à Bruxelles.

Ce déplacement est destiné à échanger avec des représentants de la commission AGRI et REGIO de la Commission européenne. Plusieurs thématiques seront évoquées : le Pacte rural européen et la vision à long terme de l'avenir des zones rurales en Europe, la mise en œuvre de LEADER dans la programmation européenne 2023-2027 et sa place dans les politiques post 2027.

Intervenants programmés : Iwona LISZT WAN (DG Agri), Alexia Rouby (DG Regi)

Un temps de discussion sera également consacré à échanger avec plusieurs acteurs des différents réseaux européens (EU CAP Network, membre du Comité européen des Régions, etc.).

Plusieurs thématiques seront évoquées : le Pacte rural européen et la vision à long terme de l'avenir des zones rurales en Europe, la mise en œuvre de LEADER dans la programmation européenne 2023-2027 et sa place dans les politiques post 2027.

Intervenants : David Lamb (EU CAP Network), Marie Permingeat (ELARD), Pascale Van Doren (Rural Pact Support Office).

Les participants à ce déplacement sont : Achille Martinetti (Vice-président de la CCCP), Derek Leonetti (Animateur gestionnaire Leader), Jean-Dominique Auffray (DGS CCCP).



Le coût du voyage s'élève à 2 344 € euros, du 26 au 28 juin 2023 (hors remboursement des frais restants aux participants : restauration, carburant, transports, ect.). Une participation de 100 € par personne devra également être acquittée auprès de Leader France.

Aussi, le Président propose d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement des membres de la délégation représentant la communauté de communes.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2023,

-**AUTORISE** le déplacement et la prise en charge des frais afférents sur présentation des justificatifs réglementaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr